



Sortir d'une societe civile immobilière familiale

Par **cisco18**, le **16/08/2009** à **10:13**

Bonjour,
Nous sommes 8 enfants faisant partie d'une SCI Familiale comportant 6 immeubles et appartements.
Ces biens se trouvant à l'étranger et ne pouvant pas m'en occuper je souhaiterais me dissocier de cette SCI et avoir la part proportionnelle de la valeur de ces immeubles.
Est-ce possible, quelles sont les démarches à effectuer, en sachant que je ne m'entends pas très bien avec les autres membres de la SCI, surtout le mandataire qui profite de sa position sur place pour faire des manœuvres pas très 'FAMILLE'.
Y'a-t-il une solution : la majorité compte-t-elle ou a-t-elle les pleins pouvoirs en qualité de mandant, si c'est le cas peut-on casser cette décision par simple réunion extraordinaire ou faut-il attendre la fin du mandat de 36 mois.
Merci de vos éclaircissements je suis dans le brouillard complet et je voudrais absolument me sortir de cette purée de pois...

Par **fabienne034**, le **16/08/2009** à **11:07**

Oui il faut lancer une procédure pour vendre vos parts de SCI.
Il faut trouver un acquéreur au sein ou non de la famille et suivre la procédure établie par les statuts.
Si l'acquéreur n'est pas agréé par les autres associés, ils seront alors obligés de les racheter en lieu et place de l'acquéreur trouvé.
Pour tout savoir sur la SCI et la cession de parts :
<http://www.fbis.net/STATUTS.htm>

Par **cisco18**, le **16/08/2009** à **11:51**

Merci de votre réponse rapide ,j'aimerais juste savoir si l'estimation de ma part de la SCI est faite sur le prix des immeubles donc des biens ou sur le mise de depart de chacun des beneficiaires ? En d'autres termes sur quoi se baser pour vendre? merci